



LES SUBORDONNEES COMPLETIVES ET LES SUBORDONNEES RELATIVES : DEUX TYPES DE PHRASES VERBALES COMPLEXES EN AGNI-SANWI, LANGUE KWA DE COTE D'IVOIRE

Antoine Kakou FOBA

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan

kakoufoba@outlook.fr

Résumé : En syntaxe générative, les phrases verbales complexes sont des constructions dont la structure contient au moins deux propositions, l'une étant enchâssée dans l'autre par l'emploi d'un complémenteur qui détermine la nature de la phrase complexe. Deux types de phrases complexes en agni-sanwi retiennent notre attention à cause de la complexité de leurs structures internes : les phrases complexes complétives introduites par le complémenteur *ke* et les phrases complexes relatives introduites par le complémenteur *mã*. Quels sont les éléments qui forment l'ossature de leurs structures communes et sur quoi se distinguent-elles l'une de l'autre ? L'étude a pour vocation de contribuer à une meilleure de la syntaxe des langues kwa en général et de la langue agni en particulier.

Mots clés : agni, complétive, phrase, relative, sanwi

Abstract: In generative syntax, complex verbal sentences are constructions whose structure contains at least two propositions, one of which is embedded in the other through the use of a complementizer that determines the nature of the complex sentence. Two types of complex sentences in Agni-Sanwi attract our attention because of the complexity of their internal structures: complex completive sentences introduced by the complementor *ke* and complex relative sentences introduced by the complementor *mã*. What are the elements that form the backbone of their common structures and how do they differ from each other? The study aims to contribute to a better understanding of the syntax of Kwa languages in general and Agni in particular.

Keywords: agni, completive, sentence, relative, Sanwi

Introduction

Avec une population évaluée à près de 953 339 habitants¹, les Agni représentent le deuxième groupe ethnique le plus important des Akan de Côte d'Ivoire derrière les Baoulé. La majorité des Agni vivent en Côte d'Ivoire mais l'on les retrouve également au Ghana avec une population qui avoisine 298 000 personnes. En Côte d'Ivoire, le domaine agni est localisé dans la partie Est du pays. Il part de sa limite avec la région du zanzan au nord, longe la frontière avec le Ghana pour finir au Sud avec les limites du Département d'Aboisso. Administrativement, l'on rencontre les Agni dans les régions du N'Zi-Comoé, du Moyen-Comoé, du Sud-Comoé et la région des Lagunes. Historiquement, les Agni représentent un groupe ethnique par opposition aux autres groupes

ethniques du pays mais en leur sein, l'on distingue des sous-groupes politiquement et socialement autonomes. Chaque sous-groupe fait usage d'une variété de la langue agni en interne. Quoique l'intercompréhension soit élevée entre les dialectes des sous-groupes, il n'empêche qu'il existe quelques particularismes entre ces parlers. Au total, l'on dénombre huit dialectes de l'agni représentant les huit sous-groupes identifiés. Ce sont : l'agni sanwi (Aboisso), l'agni indénié (Abengourou), l'agni moronou (Bongouanou), l'agni djuablin (Agnibilékro), l'agni bona (Koun fao), l'agni bini (Kouassi-Datédro), l'agni abidji (Tiassalé) et l'agni anô (Prikro). Dans le cadre de la présente étude, nous porterons notre attention sur le sanwi, le dialecte agni parlé dans le Département d'Aboisso situé dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Dans ce parler agni, nous allons nous intéresser à la structure syntaxique des phrases complexes notamment la structure des subordonnées complétives et relatives. Ces phrases sont au centre de notre préoccupation parce que leur construction requiert de la part du locuteur, une connaissance suffisante des règles et des lois d'association qui régissent la syntaxe de la langue. En référence à cette complexité, il importe d'analyser ces deux catégories de phrases pour trouver des éléments de réponses aux interrogations suivantes : Comment reconnaît-on une phrase complexe en agni-sanwi par opposition à la phrase simple ? De quoi est formée la structure interne de la phrase complexe ? Qu'est-ce qui fait la différence entre la phrase complexe complétive et la phrase complexe relative ? L'étude que nous nous proposons de faire s'efforcera de faire la lumière sur ces questionnements. L'objectif que nous visons ici est de révéler la structure syntaxique et le fonctionnement des phrases complétives et des phrases relatives, deux catégories de phrases complexes en agni-sanwi.

Cadre théorique

Le présent travail s'inscrit dans le cadre théorique de la Grammaire générative de Noam Chomsky. Pour la pertinence de l'analyse, nous nous référerons au modèle des « Principes et paramètres » mis en œuvre par Chomsky à partir de 1981. Pour Chomsky, la grammaire universelle est un système qui repose sur des micro-théories ou « modules ». Chacun des sept modules identifiés rend compte des « principes » universels de la syntaxe des langues naturelles. Mais ces principes sont souvent caractérisés par des variations contextuelles ou « paramètres » qui déterminent la spécificité des langues. Sur l'ensemble des modules qui fondent le modèle des « Principes et paramètres », nous allons nous appuyer davantage sur le module de la « théorie X-bare » pour rendre compte de l'exploitation de nos données. Ainsi dit, la théorie X-bare rend compte de la structure interne des syntagmes et des phrases. Selon X-bare, les constituants de la phrase sont organisés en deux grandes catégories : les catégories lexicales (les noms, les verbes, les adjectifs, etc) et les catégories

grammaticales (déterminants, pré/postpositions, inflexions, etc). Toutes ces catégories sont susceptibles d'occuper la position de têtes de syntagmes correspondant au niveau X_0 . Cette tête de niveau X_0 a la latitude de se projeter au niveau intermédiaire X_1 avec ou sans compléments. A partir de ce niveau X_1 , la tête lexicale se projette au niveau maximal de niveau X_2 avec ou sans éventuel spécifieur. Ce sont ces différents niveaux de projection de la tête lexicale et les possibilités d'analyse syntaxique afférentes qui fondent l'existence de la théorie X-bare.

Cadre méthodologique

Dans le cadre de l'étude portant sur les phrases complexes de l'agni-sanwi que sont les subordonnées complétives et les subordonnées relatives, nous avons recueilli auprès des locuteurs un corpus constitué d'un récit historique, dix phrases simples et vingt phrases complexes. Ce corpus a été préalablement transcrit et vérifié avec les locuteurs avant de servir ici de données d'analyse. Le plan de travail sera articulé autour de deux grands axes. Le premier axe sera consacré à l'étude de la phrase complexe de type complétif et le second axe sera dédié à l'analyse de la phrase complexe de type relatif.

1. Différence entre la phrase simple et la phrase complexe.

Dans une perspective générativiste, nous pouvons définir la phrase verbale comme une construction syntaxique qui contient au moins une proposition à temps fini. La proposition est dite à temps fini lorsque le verbe qui est l'unité principale est conjugué. Soit la phrase ci-après :

- (01) **àkāsí lè kō àwūló**
/PATRON./INACC./partir/maison/
« Akassi part à la maison »

Cette phrase en (01) reflète la structure d'une phrase verbale. Elle est limitée à une seule proposition dans laquelle le verbe est conjugué. Cette proposition est donc à temps fini. En considérant l'exemple (01), nous pouvons représenter la structure interne de la phrase verbale comme suit :

- (02) **S** \longrightarrow **NP I VP**

Selon cette représentation, la phrase verbale S réduite à sa forme basique comporte trois constituants essentiels, à savoir l'inflexion I qui marque l'aspect et le temps, le syntagme verbal VP et le syntagme nominal NP. Dans l'exemple (01), le constituant I domine le morphème grammatical [$\epsilon\Box$], le constituant VP est rattaché au syntagme [$k\tilde{o}$ àwūló] et le constituant NP administre le morphème lexical [àkāsí]. Selon les récents développements de la théorie X-bare (Abney, 1987 ; Pollock, 1989), les catégories mineures (Déterminants, Inflexion...) à l'instar des catégories majeures (Noms, Verbes, Adjectifs...) sont aussi capables

d'occuper la position de têtes de syntagmes. Dans cette perspective, la phrase s'identifie à IP qui est admise comme la projection maximale du constituant I ou Inflexion. Dans la phrase, I est porteuse des traits aspecto-modaux et de temps. Dans la phrase verbale en agni-sanwi, l'ordre d'agencement des constituants est Sujet-Verbe-Objet (SVO).

Dans la plupart des langues naturelles du monde, les phrases verbales sont rangées en deux grandes catégories : la catégorie des phrases simples et la catégorie des phrases complexes.

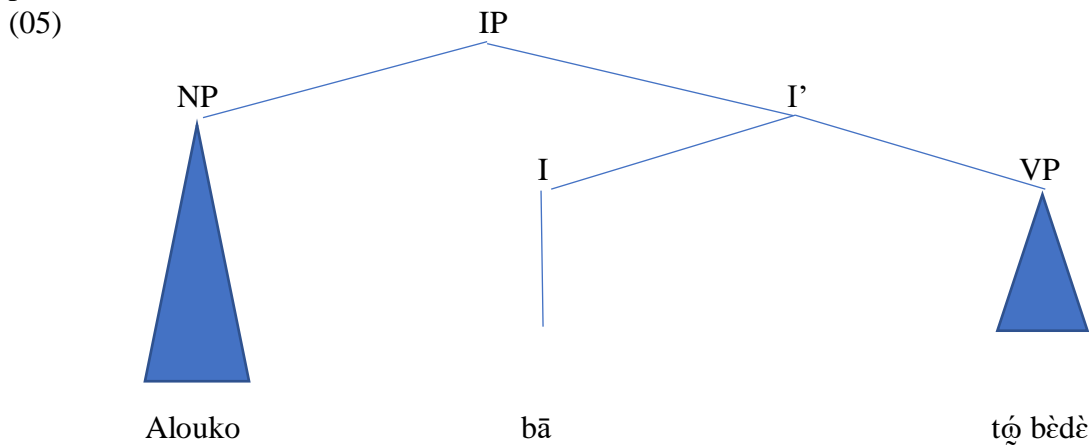
- **La phrase simple**

La phrase verbale simple est une phrase dont la structure est formée par une seule proposition. En d'autres termes, la phrase verbale simple comporte un seul constituant I caractérisé par le trait [+Temps] qui confère à la structure syntagmatique son identité de proposition à temps fini. Les exemples (03) et (04) illustrent la structure interne d'une phrase simple.

(03) **màtōmá mǒ bùhì bàkǎ**
/Enfant+PL./DEF./abattre+ACC./arbre/
« Les enfants ont abattu l'arbre »

(04) **àlúkò bā tǒ bèdè**
/PATRON./INACC./cuire/manioc/
« Allouko ira demain »

En partant du principe que la phrase simple est une projection maximale IP, nous allons nous servir de l'exemple (04) pour représenter la structure interne de ce type de phrases comme suit :



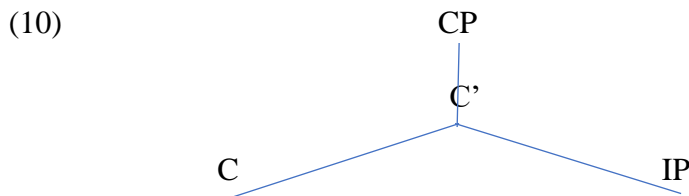
- **Les phrases complexes**

La grammaire générative définit la phrase complexe comme une phrase verbale dans laquelle, une projection IP est enchâssée dans un autre constituant de rang supérieur CP (Foba, 2009 : 87). Dans la configuration de la phrase complexe, le constituant CP (Complementiser Phrase) est une projection maximale de la tête fonctionnelle C

(Complémenteur) qui parvient à ce rang en sélectionnant le constituant IP comme complément. Le constituant IP qui est admis comme complément est lui-même la projection maximale de la tête fonctionnelle I qui atteint cette position dans les mêmes conditions que celles de la représentation (05). En clair, une phrase complexe est une construction dans laquelle un complémenteur C sélectionne une phrase (IP) pour en faire son complément, d'où l'idée de IP qui est enchâssée dans CP. Au plan fonctionnel, le constituant IP qui est le complément de C est une proposition mais vue sa dépendance vis-à-vis du complémenteur C, il est analysé comme une proposition subordonnée qui dépend de la proposition principale. Nous illustrons nos propos par les exemples ci-après :

- (06) **kàjó jrū** [CP **ké** [IP **ànōmá tì bàkǎ lāsó**]]
 /PATRON./penser+PRES./COMP./oiseau/asseoir+PRES./arbre/dessus/
 « Kadjo pense que l'oiseau est assis sur l'arbre »
- (07) **ḡgbahí m̀̀ d̀̀d̀d̀** [CP **ké** [IP **kùlókpàhì bà sí sùá**]] du
 /Notable+PL./DEF./croire+PRES./COMP./chef du
 village/INACC./bâtir/maison/
 « Les notables croient que le chef du village bâtira une maison »
- (08) **àjè à bùtù t̀̀l̀ò** [CP **m̀̀** [IP **akási à t̀̀**]]
 /PATRON./ACC./verser/nourriture/COMP./PATRON./ACC./préparer/
 « Adjè a versé la sauce qu'Akassi a préparé »
- (09) **m̀̀ sí l̀̀ è c̀̀c̀i b̀̀òáá** [CP **m̀̀** [IP **ì ā tí ǹ̀m̀̀àá**]]
 /GEN./père/PROG./attacher/mouton/COMP./3 SG/ACC./couper/corde/
 « Mon père attache le mouton qui a coupé la corde »

Au vue de ce qui précède, nous postulons pour la structure interne des phrases complexes en agni-sanwi, la représentation arborescente suivante :



Toutes les phrases complexes de l'agni-sanwi partagent la même structure interne représentée en (10). Mais au-delà de leurs propriétés structurelles communes, les phrases complexes se distinguent les unes des autres par leurs fonctions dans la langue. Dans cette perspective, l'on distingue trois catégories majeures de phrases complexes en agni-sanwi: les phrases complexes

complétives, les phrases complexes relatives et les complexes circonstancielles. De ces trois catégories de phrases complexes, nous nous intéresserons aux deux premières, à savoir les phrases complexes complétives et les phrases complexes relatives. Nous avons opté pour l'étude de ces deux types de phrases complexes parce chaque type est caractérisé par un seul complémenteur contrairement aux phrases complexes circonstancielles qui sont caractérisées par une diversité de complémenteurs qui traduisent chacun une circonstance précise.

Au plan formel, les phrases complexes complétives et les phrases complexes relatives de l'agni-sanwi se distinguent les unes des autres par les complémenteurs qui les introduisent. Les complétives sont introduites par le complémenteur **kɛ** que l'on peut traduire en français par « que » alors que les relatives sont introduites par le complémenteur **mɔ** traduisible aussi par « que » ou « qui ». Au-delà de la forme, ces deux types de phrases complexes se distinguent aussi au plan fonctionnel car elles ne jouent pas les mêmes rôles dans la phrase.

2. Les phrases complexes complétives ou propositions subordonnées complétives.

La grammaire traditionnelle analyse la proposition subordonnée complétive comme une construction obligatoire qui fonctionne comme complément du verbe de la proposition principale (Foba, 2009). Pour sa part, la grammaire générative l'analyse comme une projection CP introduite par le complémenteur **ké** qui sélectionne la phrase IP enchâssée comme son complément. Soit les exemples en agni-sanwi ci-dessous :

- (11) àbā sí [CP [C **ké**] [IP **kwàmì dì júmà àbòlòcí**]]
/PATRON./savoir+HAB./COMP./PATRON./manger+HAB./travail/Europe/
« Aba sait que Kouamé travaille en Europe »
- (12) àwá hāt̄ [CP [C **ké**] [IP **ngākóbá mó à sècì àwūé bó mó**]]
/Etat/dire+ACC./COMP./insecte+PL./PL./ACC./détruire/riz/champ/PL./
« L'Etat a dit que les insectes ont détruit les champs de riz »
- (13) ménjá mó jòné [CP [C **ké**] **èsikáfóé mó lé èsikà dðhú**]]
/Gens/PL./penser+ACC./COMP./riche/PL./détenir/argent/beaucoup/
« Les gens pensent que les riches détiennent beaucoup d'argent »

Les exemples (11), (12) et (13) illustrent la relation syntagmatique entre les constituants CP complétifs et les propositions principales dont elles dépendent dans la phrase en agni-sanwi. Ces exemples montrent que les phrases complexes complétives appelées couramment « propositions subordonnées complétives » par la grammaire traditionnelle sont toujours introduites par le morphème **ké** qui joue le rôle de complémenteur. Ce complémenteur joue un rôle prépondérant car il est le constituant par lequel, la relation

entre la proposition principale et la proposition subordonnée est établie. Ce rôle prépondérant confère au complémenteur ké, le rôle de tête fonctionnelle de la projection CP. Dans la phrase, le complémenteur ké occupe toujours la position juste après le prédicat de la proposition principale. En occupant cette position, la projection CP introduite par le complémenteur ké joue le rôle d'argument interne du prédicat de la proposition principale. Nous relevons également que les verbes qui apparaissent dans le paradigme du prédicat de la proposition principale sont exclusivement des verbes qui expriment la pensée, la parole, la volonté, le désir et bien d'autres verbes qui expriment la personnalité. Dans la perspective d'une analyse sous l'angle de la théorie des thêta-rôles, nous admettons que seuls les « verbes de personnalité » en position de prédicat de la principale ont la possibilité d'assigner à la projection CP introduite par ké, un rôle de PATIENT. Ce rôle de PATIENT fait de CP introduite par ké, l'argument interne du prédicat. Sous l'angle de la grammaire traditionnelle, cet argument interne équivaut à la subordonnée complétive qui fonctionne comme un complément d'objet direct du prédicat de la principale.

En dehors de la catégorie des verbes de personnalité, les autres verbes dans la langue en position de prédicat de la principale sont incapables d'assigner le rôle de PATIENT à CP introduite par le complémenteur ké. Les exemples agrammaticaux en agni-sanwi ci-après illustrent nos propos :

(14) *kòfí dá [CP [C ké] [IP àsémiá tòlí èjùé gwà nú]]

/PATRON./dormir+HAB./COMP/PATRON./acheter+ACC./poisson/marché/dedans/
* « Koffi dort que Assemian a acheté du poisson au marché »

(15) *àwūéfòě lè wàdí ké kùlómá mó wìñì bàstkéé fùfùéé
/voleur+DEF./PROG./courir/COMP./habitant+PL./DEF.PL./voir+ACC./vélo+DEF./blanc/

*« Le voleur court que les villageois ont vu la bicyclette blanche. »

Ces deux phrases ci-dessus sont agrammaticales et leur agrammaticalité tient du fait que les prédicats (dà « dormir », wàdí « courir ») des propositions principales qui les contiennent sont des verbes d'action en lieu et place des prédicats qui expriment la personnalité comme nous l'avons mentionné ci-dessus. Dans les mêmes conditions, si les verbes d'action sont remplacés par les verbes de personnalité dans la position de prédicats, les phrases deviennent de nouveau licites comme l'indique les exemples suivants :

(16) kòfí sí [CP [C ké] [IP àsémiá tòlí èjùé gwà nú]]

/PATRON./savoir+HAB./COMP./PATRON./acheter+ACC./poisson/marché/dedans/
« Koffi sait que Assemian a acheté du poisson au marché »

- (17) àwūéfōě lè jrù [CP [C ké] [IP kùlómá mó wj̀nì bàsikéé fùfùéé]]
/Voleur+DEF./PROG./penser/COMP./habitant+PL./DEF.PL./voir+ACC./vélo+DEF./blanc/

« Le voleur pense que les villageois ont vu la bicyclette blanche. »

Parmi les verbes qui sélectionnent la CP complétive introduite par le complémentateur ké, il y'a le verbe wà « dire » qui se distingue par un emploi particulier. En effet ce verbe, contrairement aux autres verbes ne sélectionne pas directement le complémentateur ké comme morphème introducteur de la subordonnée complétive. Dans la phrase qui contient le verbe wà « dire » comme prédicat de la principale, la subordonnée complétive suit directement le verbe qui joue le rôle de prédicat. Le complémentateur ké est morphologiquement absent de la construction. En réalité, cette absence est vérifiable au plan formel mais en structure sous-jacente, ké est présent car sa position n'est pas nulle mais plutôt vide c'est-à-dire sa position est réelle dans la structure sous-jacente mais elle n'est pas rattachée à du matériel segmental, en l'occurrence le morphème ké dans la structure de surface. Les exemples ci-dessous illustrent nos propos :

- (18) àbīzì wà [CP [C ø] [IP bàtōmàá lé dí kpàǎ]]
/PATRON./dire+PRES./enfant+DEF/PROG./manger/pain/
« Abizi dit que l'enfant mange du pain »

- (19) *àbīzì wà [CP [C ké] [IP bàtōmàá lé dí kpàǎ]]
/PATRON./dire+PRES./enfant+DEF/PROG./manger/pain/
* « Abizi dit que l'enfant mange du pain »

- (20) bòfōéé wà [CP [C ø] [IP èsōǎǎ à búbù màkà mó]]
/Chasseur+DEF./dire+PRES./éléphant+DEF./ACC./casser/arbre+DEF.PL/PL./
« Le chasseur dit que l'éléphant a cassé les arbres »

- (21) *bòfōéé wà [CP [C ké] [IP èsōǎǎ à búbù màkà mó]]
/Chasseur+DEF./dire+PRES./éléphant+DEF./ACC./casser/arbre+DEF.PL/PL./
*« Le chasseur dit que l'éléphant a cassé les arbres »

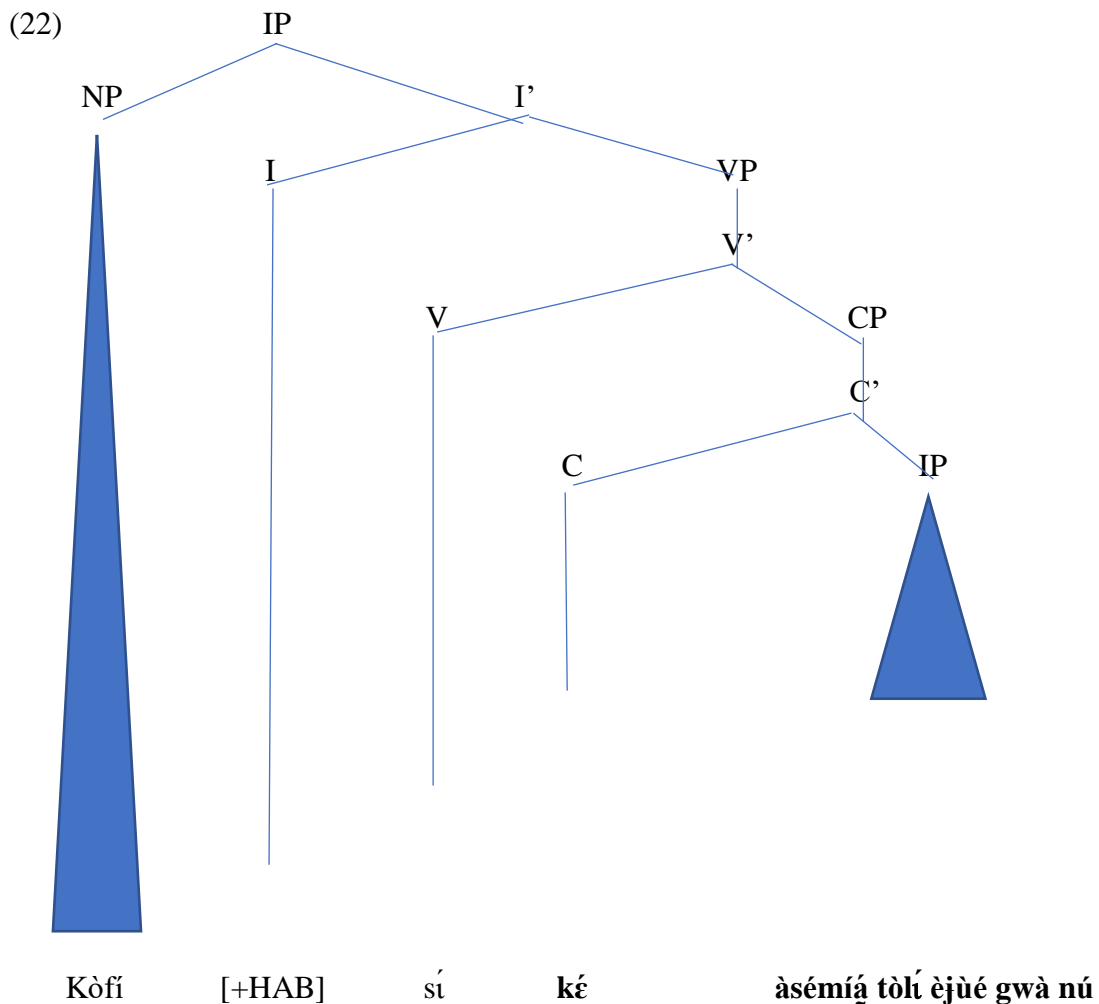
Dans les exemples ci-dessus, les phrases (18) et (20) sont bien formées alors que leurs correspondantes en (19) et (21) sont mal formées. L'agrammaticalité de (19) et (21) est liée à la présence du complémentateur ké dans la phrase. Comme nous l'avons signifié plus haut, sa présence ne doit pas être phonologiquement marquée. C'est une contrainte qui est imposée par la thêta grille du verbe wà « dire » qui fait office de prédicat de la principale.

En définitive, l'on peut postuler pour la projection CP complétive, les caractéristiques syntaxiques ci-après :

- ✓ Le complémentateur ké est la tête de la projection CP complétive en agni-sanwi.

- ✓ Le prédicat de la principale sélectionne la projection CP introduite par ké comme argument interne. Il lui assigne le rôle de PATIENT.
- ✓ Le prédicat de la principale dans la formation de la projection CP complétive est soit un verbe de parole ou un verbe qui traduit la volonté, le désir, la pensée, etc.
- ✓ La projection CP complétive est un constituant obligatoire. A ce titre, il ne peut être supprimé sans que la phrase devienne agrammaticale.
- ✓ Contrairement aux autres verbes, le verbe wà « dire » ne sélectionne pas la projection CP complétive comme argument interne par le biais du complémenteur ké.

Au vue de toutes les règles qui précèdent, nous nous servons de l'exemple (16) pour représenter la structure sous-jacente de la projection CP complétive comme suit :



3. Les phrases complexes relatives ou propositions subordonnées relatives.

La projection CP relative est un autre type de phrase complexe que l'on rencontre en agni-sanwi. Elle est communément dénommée par la grammaire traditionnelle comme une proposition subordonnée relative. La projection CP relative est admise comme une phrase complexe parce que CP est la projection maximale de la tête fonctionnelle C qui sélectionne la phrase IP enchâssée comme son complément. En agni-sanwi, la projection CP relative est identifiable par la présence du morphème *m̄* qui occupe la position de tête fonctionnelle C qui se projette au niveau maximale en s'associant à la phrase IP complément. Ainsi le morphème *m̄* est toujours introducteur de CP relative ou subordonnée relative.

Du point de vue de l'analyse, la projection CP relative introduite par *m̄* est intimement liée au syntagme nominal ou NP qu'elle suit immédiatement. Les exemples ci-après illustrent cette assertion :

- (23) àjò lé tù [NP bèdèé] [CP [C *m̄*] [IP àkāsí lùāl̄]]
 /PATRON./PROG./déterrer+DEF./manioc/COMP./PATRON./cultiver+ACC./
 « Adjo déterre le manioc que Akassi a cultivé »

- (24) m̄mlàsūá mó kpòl̄ [NP nìgèé¹] [CP [C *m̄*] [IP Kòfí gùāl̄ sùān̄i]]
 /Femme+PL./DEF./laver+ACC./chose+PL.+DEF./COMP./PATRON./mettre+ACC./mai
 son+dans/
 « Les femmes ont lavé les vêtements que Koffi a mis dans la maison »

- (25) m̄at̄om̄à [CP [C *m̄*] [IP b̄é lé k̄ó sùkl̄]] s̄ì k̄al̄at̄à
 /Enfant+PL./DEF./3 SG/PROG./partir/école/connaitre+HAB./papier/
 « Les enfants qui partent à l'école sont instruits »

En agni-sanwi comme c'est le cas dans la plupart des langues naturelles, les phrases complexes relatives ou projections CP relatives sont des constructions qui mettent en relation au moins deux phrases verbales simples. Dans la formalisation, l'une devient la subordonnée de l'autre par le phénomène de l'enchâssement au moyen du morphème *m̄*, introducteur de projections CP relatives. Soient les exemples ci-dessous :

- (26) m̄mlàsūá mó kpòl̄ nìgèé
 /Femme+PL./DEF./laver+ACC./chose+PL.+DEF./
 « Les femmes ont lavé les vêtements »

- (27) Kòfí gùāl̄ nìgèé sùān̄i
 /PATRON./mettre+ACC./chose+PL./maison+dans/
 « Koffi a mis les vêtements dans la maison »

¹ *Nigèé* en agni-sanwi est la forme plurielle du mot *likéé* « chose ». Dans le contexte où il est employé, il signifie « vêtement(s) ».

Ces deux phrases verbales en (26) et (27) sont des constructions qui sont formées chacune d'une seule proposition.

Le phénomène de la relativisation permet de mettre en relation ces deux phrases simples en (26) et (27) pour en faire une phrase complexe. Ainsi, à partir de ces deux propositions autonomes, nous pouvons dériver la phrase complexe relative introduite par le complémenteur *m̄* ci-après :

(28) *m̄mlàsūá mó kpòlì* [_{NP} *nìgée* [_{CP} [_C *m̄*]_i] [_{IP} **Kòfí gùálí** *t_i sùānì*]]]
/Femme+PL./DEF./laver+ACC./chose+PL.+DEF./COMP./PATRON./mettre+ACC./maison+dans/

« Les femmes ont lavé les vêtements que Koffi a mis dans la maison »

Dans la phrase en (28), le prédicat *kpòlì* requiert deux arguments dans sa tête grille, un argument externe représenté par le syntagme nominal ou NP sujet *m̄mlàsūá* et un argument interne désigné par le syntagme nominal ou NP complexe *nìgée m̄ Kòfí gùálí sùānì*. Ce NP argument interne est dit complexe parce qu'il est composé d'un NP objet, *nìgée* qui sélectionne à son tour, la projection CP relative, *m̄ Kòfí gùálí sùānì* comme son complément. A son tour, le complément CP est composé de la tête fonctionnelle C *m̄* qui s'adjuge le constituant IP *Kòfí gùálí sùānì* comme complément. Dans l'organisation de cette projection CP relative, le prédicat *gùálí* admet lui aussi, un argument interne comme indiqué dans la proposition autonome en (27). Mais dans le cadre de la phrase complexe, cet argument interne représenté par *nìgée* n'est pas phonétiquement réalisé. Mais cet argument interne est syntaxiquement inhérent au prédicat *gùálí* car dans sa tête grille, ce verbe requiert toujours un objet. Pour des raisons liées à des contraintes dans les phrases complexes relatives, le NP argument interne n'est pas phonétiquement réalisé mais il laisse dans sa position, une trace *t_i* qui rappelle sa présence in situ. Quoique phonétiquement non réalisé, le prédicat assigne un rôle thématique à la trace *t_i*, celui d'argument interne. L'antécédent de cette trace est le complémenteur *m̄* dont elle est syntaxiquement référencée. Dans l'approche de la grammaire traditionnelle, le complémenteur *m̄* est un pronom relatif. La relation entre l'antécédent *m̄* et sa trace *t_i* dans la projection CP est matérialisée dans l'exemple (28) que nous reprenons ci-dessous en (29).

(29) *m̄mlàsūá mó kpòlì* [_{NP} *nìgée* [_{CP} [_C *m̄*]_i] [_{IP} **Kòfí gùálí** *t_i sùānì*]]]
/Femme+PL./DEF./laver+ACC./chose+PL.+DEF./COMP./PATRON./mettre+ACC./maison+dans/

« Les femmes ont lavé les vêtements que Koffi a mis dans la maison »

Dans l'exemple ci-dessus, la trace *t_i* et son antécédent, le complémenteur *m̄* sont co-indicés. En nous référant à cette co-indexation, nous pouvons alléguer

qu'au lieu d'une élision simple de l'argument interne du prédicat *gùālī*, il y'a eu un déplacement de ce constituant (*nìgèé*) vers son antécédent, à savoir le complémenteur *m̄*. Ce déplacement se matérialise par un transfert des traits syntaxiques de l'argument interne à son antécédent suivi de son élision en laissant une trace *t_i* dans sa position initiale.

La relation syntaxique entre l'antécédent *m̄* et sa trace *t_i* prouve de toute évidence qu'en agni-sanwi, la projection CP relative introduite par le complémenteur *m̄* est soumise au principe de déplacement des constituants QU²- qui repose sur deux sur deux contraintes régies par la condition de sous-jacence. Ce sont la contrainte des îlots QU- et la contrainte des NP complexes qui sont des règles de bonne formation que nous formalisons comme suit :

- **La contrainte des îlots QU-**

Il est impossible d'extraire par mouvement QU-, un constituant contenu dans une question indirecte.

- **La contrainte des NP complexes**

Il est impossible de déplacer un constituant issu d'un NP complexe vers une autre position de la phrase.

Ces deux contraintes sont contenues dans la condition de sous-jacence énoncée par Haegeman (1991)³ formulée ci-après :

(30) **Condition de sous-jacence**

Le déplacement ne peut franchir plus d'un nœud barrière, étant entendu que IP et NP sont des nœuds barrières

Au regard des deux contraintes ci-dessus, nous alléguons que les déplacements dans les projections CP relatives sont soumises à la condition de sous-jacence. Au regard de cette contrainte, la phrase en (29) est bien formée car de sa position initiale, le constituant *nìgèé* franchit un seul nœud barrière, c'est à dire le nœud IP pour atteindre la position de son antécédent, le complémenteur *m̄*.

Toute violation de la condition de sous-jacence entraîne systématiquement l'agrammaticalité de la phrase. La violation de la contrainte survient lorsque le constituant déplacé franchit plus de deux nœuds barrières. Le rejet de la phrase suivante en est la parfaite illustration.

(30)

**m̄mlàsūá mó kpòlì* [_{NP} *nìgèé* [_{CP} [_C *m̄*]_i] [_{IP} *Kòfí gùālí t_i sùānì*]] [_{CP} [_C *m̄*]_i] [_{IP} *àkāsí wùlālí t_i*]]

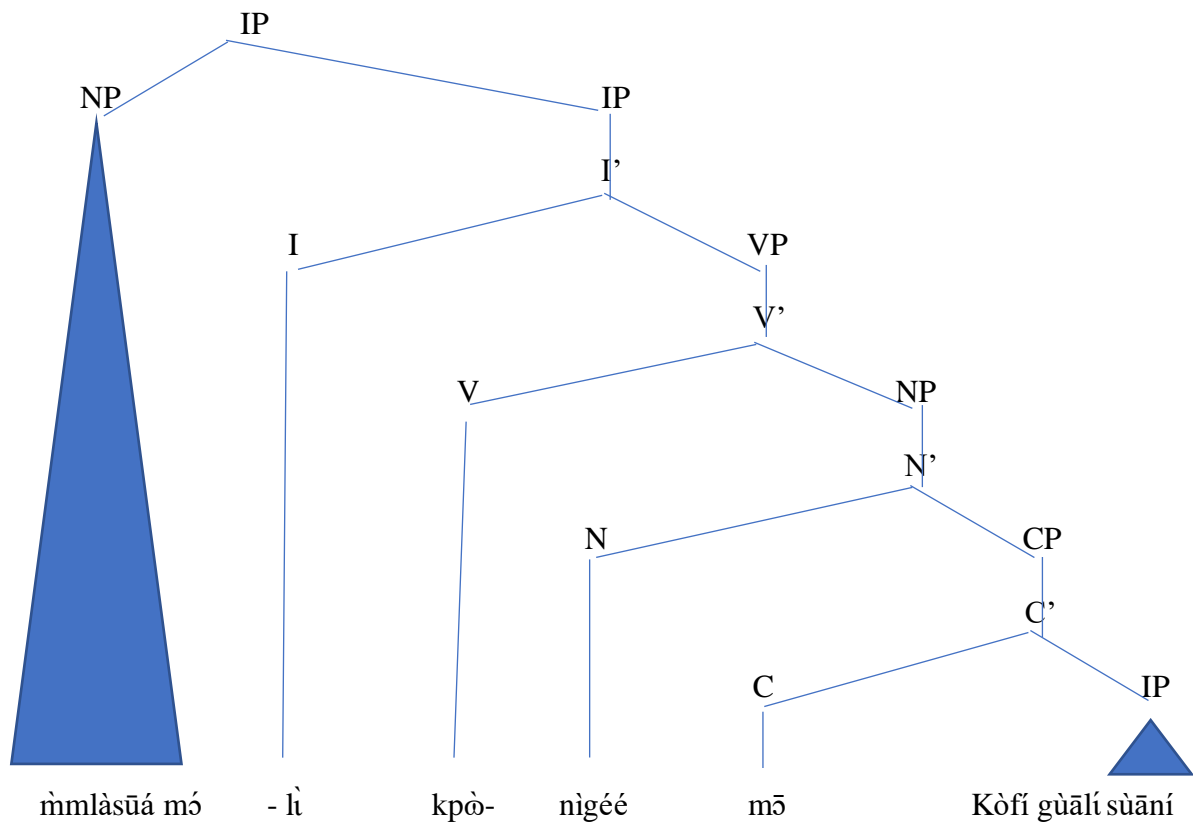
² Chomsky, Noam (1977). On Wh-movement. In Culicover, P.W., Wasow, Thomas and Akmajian, Adrian (eds), *Formal Syntax*, New York.

³ HAEGEMAN, L. (1991) *Introduction to government and binding theory*, Blackwell, Cambridge, Massachusetts

/Femme+PL./DEF./laver+ACC./chose+PL.+DEF./COMP./PATRON./mettre+ACC./mai son+dans/ COMP./PATRON./porter+ACC./

*« Les femmes ont lavé les vêtements que Koffi a mis dans la maison qu’Akassi a portés »

La phrase en (30) n’est nullement pas attestée par les locuteurs de l’agni-sanwi. Elle est agrammaticale due au fait qu’elle viole la contrainte de Sous-jacence. Cette phrase complexe relative est formée de trois propositions représentées notamment par les constituants IP. Dans le principe, le constituant *nigéeé* est relativisé et se déplace dans chaque proposition subordonnée en laissant sa trace *t_i*. Ces traces sont co-indicées avec son antécédent *mā*. Selon la contrainte de la sous-jacence, ces déplacements ne sont possibles que si le constituant franchit seulement un nœud barrière représentés par le constituant IP ou le constituant NP. Au-delà d’un nœud, la condition de sous-jacence se trouve violée et la phrase devient illicite. Cette situation est bien celle de la phrase en (30) où le constituant déplacé (*nigéeé*) dans la dernière proposition [*àkāsí wùlālú t_i*] à franchit deux nœuds barrières. Ces deux nœuds barrières sont les constituants IP [*Kòfí guālú t_i sùānì*] et [*àkāsí wùlālú t_i*]. Pour ce motif, la phrase en (30) est irrecevable. En définitive, en nous referant à l'exemple en (29), nous proposons pour la phrase complexe relative, la représentation sous-jacente suivante :



Conclusion

L'agni est une langue kwa parlée dans la partie Est et le Sud de la Côte d'Ivoire. Le sanwi est une variante de cette langue qui est exclusivement usitée dans les Préfectures d'Aboisso et d'Adiaké. Dans ce parler, les locuteurs font une nette distinction entre les phrases verbales simples et les phrases verbales complexes. Les phrases verbales complexes sont des constructions dont la structure contient au moins deux propositions, l'une étant enchâssée dans l'autre par l'emploi d'un complémenteur qui détermine la nature de la phrase complexe. Ainsi le complémenteur *ké* introduit exclusivement les phrases complexes complétives, alors que le complémenteur *m̄* introduit uniquement les phrases complexes relatives. Ces deux types de phrases complexes se distinguent l'une de l'autre par l'organisation de leurs structure internes. La phrase complexe complétive ou projection CP introduite par le complémenteur *ké* est un constituant obligatoire qui assume la fonction d'argument interne du prédicat de la proposition principale. Quant à la phrase complexe relative ou projection CP introduite par le complémenteur *m̄*, elle est un constituant du syntagme nominal ou NP dont elle dépend. Au plan fonctionnel, elle joue le rôle de modifieur du NP au même titre qu'un adjectif qualificatif. Ces deux types de phrases ont des structures internes dont la complexité imposait d'être élucidée en vue de comprendre le fonctionnement. Ce travail a permis effectivement de cerner les principes qui régissent le fonctionnement de ces phrases verbales particulières et d'en rendre compte afin de faciliter leur compréhension. Cette étude est non seulement, une contribution aux travaux scientifiques d'analyse des phrases complexes, mais également, elle ajoute une plus-value à la description syntaxique des langues kwa en général et de la langue agni en particulier. Dans cette perspective, il importe d'établir une corrélation entre tous les niveaux d'analyse qui abordent la même thématique pour impulser un dynamisme d'ensemble aux travaux de description des langues kwa.

Références bibliographiques

- ASSANVO A. D. (2014). *Syntaxe de l'agni indénié : étude grammaticale de l'agni indénié*. PAF, 380 pp
- BURMEISTER, Jonathan (1982), "L'agni" in Hérault G (dir.), *Atlas des langues Kwa de Côte d'Ivoire*, Tome 1 Abidjan, ILA-ACCT, pp 155-172
- BENZEME K. (1974). *Les peuples akan du Ghana et de la Côte d'Ivoire, Histoire générales des origines à aujourd'hui*, Abidjan, (ronéo)
- OMSKY N. (1977). *On Wh-movement*. In Culicover, P.W., Wasow, Thomas and Akmajian, Adrian (eds), *Formal Syntax*, New York.
- DELHAY C. (1996). Typologie des subordonnées : le cas des « complétives ». *Le français aujourd'hui. Enseigner la grammaire : contenus linguistiques et enjeux didactiques*. Armand Colin. Volume 1, N° 192, pp 45-64.
- GARAGNON A. M. (2002). *la phrase complexe de l'analyse logique à l'analyse structurale*. Hachette, Paris, 59 pages.
- GUYADER, J. (1979) "Une royauté Agni à l'aube de la conquête coloniale : Le pouvoir politique dans la société sanwi 1843 jusqu'à 1893". *Annales de l'université d'Abidjan*, série I. Tome VII
- HAEGEMAN L. (1991) *Introduction to government and binding theory*, Blackwell, Cambridge, Massachusetts
- IKORO S. (1996). *The Kana language*, Ph D. dissertation, research school, CNWS, Leiden.
- KAKOU F. A. (2019). « La structure interne des NP anthroponymes proverbiaux de l'agni : une analyse morphosyntaxique et sémantique ». *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique (C.I.R.L.)*, N°46. Institut de Linguistique Appliquée (ILA), Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, (Côte d'Ivoire). Editions Universitaires de Côte d'Ivoire, pp 31-44.
- KAKOU F. A. (2009). *Syntaxe de l'éotilé, langue kwa de Côte d'Ivoire (parler de Vitré)*, Thèse pour le Doctorat unique, Institut de Linguistique Appliquée, Université de Cocody-Abidjan.
- RETORD G. (1972). *L'Agni variété sanwi : phonologie, tomographie de documents*, Thèse de doctorat d'Etat. Université d'Abidjan.

ROUGERIE G. (1957). *Le peuple agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire forestière*.
Etudes Eburnéennes, pp 7-270.